tablissements de bienfaisance viennent la loi du travail. Le devoir du gouvernement est de veiller à l'observation de la loi : c'est pourquoi il a recommandé aux inspecteurs du travail de redoubler de vigilance.

Zévaès insiste pour l'adoption de son projet de résolution.

M. de Lanjuinais prend la défense des Compagnies de chemin de fer qui, ne peuvent, suivant lui, donner des permis de circulation aux inspecteurs du travail, à moins que l'Etat ne paie ces permis.

M. Mesureur demande le renvoi de la motion de M. Zévaès à la commission du travail.

Millerand déclare qu'il a exposé ses vues sur la question ; mais il ne pourrait s'associer à l'auteur de la proposition.

La motion de M. Zévaès est renvoyée à la commission du travail.

Millerand expose ce qui a été fait pour faciliter l'inspection du travail.

On a d'abord proposé de délivrer aux inspecteurs des « cartes de circulation sur les chemins de fer dans toute leur région. Les Compagnies ont refusé : mais les négociations ont été reprises.

On a d'autre part, créé des commissions départementales dans lesquelles le ministre actuel a fait entrer l'élément ouvrier.

Ce n'est point par méfiance à l'égard des inspecteur, auxquels le ministre rend hommage, qu'il a fait entrer des ouvriers dans les conseils du travail ; c'est pour faciliter leur tâche. Il croit juste de donner aux ouvriers une part dans une surveillance concernant l'application des lois du travail.

Tout cela ne suffit pas. Le ministre croit utile d'instituer des inspecteurs-adjoints.

Il y aurait enfin un autre moyen, ce serait de nommer des délégués ouvriers ; mais il faut examiner la question de très près. Une expérience se fait en ce moment au Creusot : le résultat sera à méditer.

Le ministre conclut en déclarant qu'il est entré de lui-même dans la voie qu'on lui indique, il ne reculera devant rien pour assurer l'inspection du travail.

Les brevets d'invention

M. Prache demande un relèvement de crédit de 346.000 francs au chapitre 29 (frais d'impression du Recueil des brevets d'invention).

Cette augmentation aurait but de permettre l'impression *in extenso*, et par fascicules séparés, de tous les brevets d'invention français.

L'amendement, combattu par MM. Millerand et Thierry, est retiré.

M. Prache se borne à demander une augmentation de principe de cent francs, se réservant de présenter un autre amendement à la loi de finances, autorisant le ministre à faire faire l'impression en question par l'industrie privée au lieu de l'imprimerie nationale.

MM. Mesureur et Dumont combattent ce nouvel amendement.

Il est repoussé.

Vote des derniers chapitres

Les chapitres 29 à 32 (encouragements à diverses sociétés) sont adoptés sans observations.

Les derniers chapitres du budget du ministère du commerce et de l'industrie sont également adoptés sans discussion ainsi que le budget de l'école centrale.

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

UNE QUESTION AU MINISTRE

La Chambre passe à l'examen du budget des affaires étrangères.

M. de Mun rappelle qu'un bateau français a été arrêté au large par un navire de guerre anglais.

Le navire de guerre était dans son droit en demandant au bateau français de hisser son pavillon. Mais il paraît que le bateau français a été visité, ou serait contraire au droit international. Si le fait est exact que fera le gouvernement ?

DÉCLARATIONS

du Ministre des Affaires étrangères

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune pour répondre à la question de M. de Mun.

Il eut été préférable, dit-il, que le ministre fut prévenu de cette question, car, en ces cas, on n'improvise ni la forme, ni le fond.

En temps de paix, un navire de guerre a le droit de s'assurer de la nationalité d'un bateau marchand.

En temps de guerre, un belligérant a le droit de visite. Si ce bateau a été visité par un croiseur anglais, ceci a fait acte de belligérant et rien n'empêche la visite.

M. Delcassé continue :

— Quant au fait en lui-même, le ministre n'a pas de renseignements suffisants pour l'expliquer. J'ai été très attaqué pendant les vacances, je désire aujourd'hui m'expliquer et montrer que je me suis appliqué à bien servir le pays. (Applaudissements à gauche).

C'est d'abord à propos de la Chine qu'on prend le gouvernement à partie.

La Chine est à la mode. On y voit une mine à exploiter. L'Allemagne un jour, pour venger la neutralité de deux de ses ressortissants, débarque des troupes.

L'Angleterre, la Russie, la France ont fait de même, l'action de l'Allemagne se justifie par des raisons de tout premier ordre. Un port en Chine était pour elle d'une nécessité impérieuse.

La France a sur la route d'Orient et d'Extrême-Orient, Bizerte, Obok et Saïgon. Il ne s'ensuit pas qu'un port sur la côte chinoise soit inutile. Il s'agit de savoir si celui qu'elle a choisi est le meilleur.

M. Delcassé poursuit en disant :

De ce qu'une nation s'installe sur un point, il ne s'ensuit pas que la France doive immédiatement suivre le même exemple.

Il ne faut pas oublier que la France possède le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, le Laos, le Cambodge.

Il est inutile de tomber dans la fureur des agrandissements territoriaux. (Très bien et applaudissements à gauche.)

C'est l'empire d'Indo-Chine qui détermine la zone d'influence qui doit convenir à la France, mais par le traité de 1896, la France et l'Angleterre se sont interdit mutuellement de rechercher au Yunnam ses avantages exclusifs.

Quant à la région voisine, elle est des plus pauvres en ressources et des plus riches en pirates.

La Chine s'est engagée à n'aliéner aucune des provinces qui avoisinent les territoires appartenant à la France.

Il n'y a qu'à veiller à l'exécution de cet engagement.

M. Delcassé fréquemment applaudi sur nos bancs républicains, continue en ces termes :

— Ce qu'il faudrait, c'est que nos capitaux aussent dans nos possessions d'outre-mer la même confiance qu'ils inspirent dans les autres pays.

En attendant, dans cette mise en valeur de la Chine, la France est lasse d'être en retard sur les autres pays et, dès maintenant, elle doit s'attacher à maintenir la Chine libre. C'est une lutte des intelligences et des capitaux du monde entier.

En dépit des esprits chagrins, la France ne laisse pas de faire en Chine une figure très honorable.

Quant au protectorat religieux, il n'a jamais été exercé avec autant d'efficacité que cette année.

Il n'y a pas de quoi changer l'Histoire, mais il faut mettre les choses sous leur vrai jour.

En Afrique, il y a une guerre que l'on regrette. Il est superflu de témoigner qu'elle était inévitable.

De nobles esprits auraient voulu qu'une offre de médiation se produise.

Le Gouvernement n'a pas cru devoir prendre cette initiative.

Certains patriotes veulent que la France reste très forte en Europe, et en même temps qu'elle intervienne partout. (Rires.)

Ils déclarent que si la France ne s'empare pas d'un territoire quelconque, elle ne sera plus qu'une expression géographique, comme si la France ne possédait pas un immense empire colonial

A ces esprits, il serait superflu de dire : « Voyez donc ce qui se passe », puisqu'ils ne veulent pas voir. Ils ne cherchent qu'à gagner une popularité de mauvais aloi.

Ce n'est pas sur ces matières que le Gouvernement réglera sa conduite et, pour apprécier l'œuvre de notre diplomatie, il faut se reporter une année en arrière.

Il y a des journaux qui se font les exploiteurs des humiliations nationales.

Mais la France ne s'est pas départie de sa sagesse, et trois mois après les événements connus, un traité était signé et consacrait les limites de notre empire africain.

En même temps, la France signait avec l'Italie une convention commerciale qui a resserré les liens d'amitié avec ce pays.

Puis, venait la conférence de la Haye, où les délégués français ont si hautement tenu leur place.

Puis, a été signé un accord commercial avec les Etats-Unis.

C'est par une politique droite, éclairée et active que la France a gagné l'amitié des uns et l'estime de tous.

Des esprits irréfléchis essaient de formuler des doutes sur la solidité de l'alliance entre la France et la Russie.

Eh bien, les liens qui unissent les nations viennent de se resserrer encore. La double alliance permet de plus longs desseins.

Pour les achever, c'est affaire de patience, d'esprit de suite et de temps.

C'est sur ces mots que **M. Delcassé** termine ses déclarations, au milieu des applaudissements partant des bancs républicains.

La séance est levée à 6 h. Séance lundi matin à 9 h.

LA HAUTE-COUR

TREIZIÈME AUDIENCE

Paris, 24 novembre. — On a entendu, hier, 11 témoins ; d'aucuns trouvent que ça va vite. Ils ont tort. Qui, de 540, ôte 11, reste 539. C'est encore pas mal. Il est certain que certains témoins auront tôt fait de dire ce qu'ils ont à dire ; il en est d'autres dont les explications seront très longues ; enfin, les incidents d'audience soulevés, soit par des accusés, soit par certains des défenseurs, compliqueront indubitablement la situation.

Seule, la lassitude des uns et des autres, juges, accusés, avocats, témoins, pourra, à un moment donné, précipiter le dénouement. Est-ce là-dessus que compte le président de la Haute-Cour ? On serait tenté de le croire quand on songe que, à l'heure présente tout au moins, l'infatigable président veut que la Haute Cour siège sans désemparer.

M. Fallières est peut-être le seul membre du Sénat qui ait accueilli sans enthousiasme la proposition de M. Calvet tendant à la suppression de l'audience du samedi. Tous ses collègues espéraient qu'il s'empresserait d'y souscrire.

Or, interrogé à cet égard par M. Le Provost de Launay, le président de la Haute Cour aurait répondu qu'on verrait plus tard, mais que, pour le moment, la Cour devait siéger sans autre interruption que celle motivée par le repos dominical.

Déroulède a la goutte

L'audience d'aujourd'hui vendredi, s'ouvre à 1 heure.

Aucune absence parmi, les membres de la Haute Cour n'est constatée aujourd'hui. En revanche, lorsque les accusés ont été introduits, on a remarqué que M. Déroulède n'était pas parmi eux. Pourquoi ?

M. Fallières ne tarde pas à nous le faire connaître. Il dit :

« M. Déroulède m'a fait remettre un certificat de médecin, constatant qu'il ne peut se rendre à l'audience en raison de douleurs articulaires. Il déclare, et ses co-accusés sont d'accord avec lui sur ce point, qu'il consent à ce que les débats continuent en son absence, renonçant à s'en prévaloir à quelque moment que ce soit.

AUDITION DES TÉMOINS

On continue l'audition des témoins commencée hier.

M. Leproust

M. Leproust, commissaire de police, attaché à la sûreté générale, est entendu.

« En raison, dit-il, de la mission qui m'avait été confiée par M. le préfet de police, j'ai procédé à l'audition de plusieurs témoins. Ils sont cités devant vous et vous les entendrez.

» Je n'ai donc pas à relater leur déposition. J'ai, en outre, été chargé de différentes commissions rogatoires, qui ont fait l'objet de plusieurs rapports. »

Il raconte la manifestation du 25 octobre 1898 sur la place de la Concorde, le jour de la rentrée des Chambres, au cours de laquelle il fut frappé violemment et blessé par M. Jules Guérin.

Nous ne reviendrons pas sur ces faits qui ont été suivis, on s'en souvient, d'un procès en police correctionnelle.

Le témoin est amené à donner des renseignements sur les embauchages qui ont été pratiqués à la Villette, les 18 et 23 février, parmi les ouvriers de ce quartier.

Il a entendu, à ce sujet, deux marchands de vin chez qui ils auraient été pratiqués ; le fait serait de notoriété publique. Il cite des noms de gens qui ont été payés 5 fr. chacun, par certains membres du comité royaliste, et par les soins d'un des marchands de vin, pour aller sur les grands boulevards crier : « Vive l'armée ! »

M. Martineau

On a cru nécessaire de citer hier le brigadier de gendarmerie de Longuyon, M. Martineau, qui a reçu les confidences du docteur Dureuaux. Il confirme d'ailleurs le récit de ce dernier.

Un tumulte se produit : on distingue une voix qui dit : « Un bouchon ! »

C'est l'accusé **Brunet** qui a émis cette belle parole. Cette fois, c'en est trop, les sénateurs protestent et le président s'émeut, il va sévir.

M. Brunet est invité à s'expliquer. Il déclare que ce n'est pas une injure, et qu'il n'a pas voulu injurier la Haute-Cour, il ne s'adressait pas à elle. Bref, comme Sosie, M. Brunet parlait à son bonnet. Cet incident est considéré comme clos.

M. Michelin

M. Michelin, secrétaire de la Jeunesse royaliste, est interrogé sur un rapport qu'il a fourni à M. Godefroy sur la Ligue des patriotes. C'est en dehors de toute préoccupation politique qu'il a pensé que les royalistes devaient s'occuper de la personnalité de M. Déroulède, puisqu'il prenait la défense du drapeau et de l'armée.

Il se déclare, au surplus, fort étonné que son rapport ait été pris au sérieux. On donne lecture d'une partie de ce rapport.

M. Pichard

M. Pichard, marchand de vins, rue de Flandre, dépose que le jour de l'élection de M. Loubet, des hommes vinrent chez lui et embauchèrent pour 5 francs des ouvriers du port afin de crier sur le passage de M. Loubet : Vive l'armée !

Le témoin ne connaît pas la personne qui paya les dépenses faites chez lui. Cette personne l'a payé au comité de la rue d'Allemagne ; mais le témoin ignore ce qu'est ce Comité.

M. Gelmert

Le témoin suivant, **M. Gelmert**, employé des pompes funèbres, président du comité de M. de Sabran-Pontevès, à La Villette, refuse d'abord de prêter serment en l'absence du Christ ; mais sur l'intervention de M. le président, il consent à prononcer les mots : « Je le jure. »

Le témoin déclare que les inculpés sont tous braves gens.

Il tente ensuite d'exposer ses convictions royalistes : mais M. le président l'interrompt.

Les Embauchages royalistes

Les cinq témoins suivants, tous ouvriers de La Villette, viennent déclarer que le jour de l'élection de M. Loubet, ils furent embauchés par le comité Sabran, pour crier : Vive l'armée ! sur le passage du Président. Ils toucheront pour cela la somme de cinq fr. chacun.

M. Noël, boucher, membre du comité électoral de M. de Sabran de Pontevès, reconnaît avoir, sur l'ordre du président du comité, nommé Gager, cherché des manifestants qui voudraient crier : Vive l'armée ! le jour des funérailles de M. Félix Faure.

M. Roche, marchand de vins, dépose qu'on pratiqua chez lui des embauchages pour crier dans les rues : Vive l'armée !

UNE CONFRONTATION

M. Gager, président du comité Sabran, affirme que M. de Sabran de Pontevès ne fit jamais d'embauchages et ne donna pas d'argent pour cela.

Le témoin proteste vivement contre l'accusation portée contre M. de Sabran de Pontevès.

Il reconnaît avoir payé une centaine de manifestants, de sa poche, à raison de 5 fr. par manifestant.

Le témoin, accusant M. Leproust d'avoir influencé le témoin précédent Noël dans sa commission rogatoire, on confronte M. Leproust avec M. Gager.

Le commissaire jure qu'il n'influença en rien M. Noël.

Le juge demande à M. Gager s'il lui arrive souvent de dépenser 500 fr. pour des manifestations.

Le témoin répond qu'il ne le fit que cette fois.

M. le procureur demande qu'on fasse venir M. Noël pour vider cet incident.

M. Noël affirme que M. Leproust lui déclara que s'il ne disait pas la vérité, il risquait cinq ans et il lui fit remarquer qu'il jouait avec sa tête.

M. Leproust jure qu'il ne menaça pas M. Noël, et il maintient toutes ses déclarations.

M. Noël, mettant le doigt devant M. Leproust, lui dit : « Monsieur Leproust, vous m'avez fait des menaces. »

M. Leproust fait un signe de dénégation.

M. Gager prétend ensuite que la police tenta de recruter de faux témoins à La Villette.

Me Caire rappelle qu'une plainte a été déposée à ce sujet

M. de Sabran-Pontevès se lève et affirme être absolument étranger aux embauchages.

L'incident est clos.

ENCORE DES RACOLAGES

MM. Debongue et Canoin viennent déclarer qu'ils ont été engagés pour manifester par M. de Vaux.

M. Cocheton, officier de paix, déclare que ses agents ont assisté à une scène d'embauchage, lors de l'élection de M. Loubet.

Les frais étaient faits par M. de Sabran-Pontevès.

La prochaine audience

Demain, samedi, la Haute-Cour tendra audience. On entendra les généraux Florentin, Roget et plusieurs officiers.

Cette audience promet d'être intéressante.

SUPPRESSION DES 13 JOURS

La question de la suppression des périodes d'exercices de vingt-huit et des treize jours, qui s'est déjà présentée devant la commission du budget, laquelle, d'accord avec le général de Galliffet, a repoussé cette suppression, va revenir devant la Chambre, à l'occasion de la discussion du budget de la guerre, en ce qui touche les territoriaux.

Les deux députés socialistes, Leo Melliet et Colliard, viennent de déposer un amendement tendant à opérer diverses réductions sur la solde des troupes des différentes armes, sur le service de l'indemnité de route et le chapitre de l'habillement et du campement, en vue d'augmenter de 20 0/0 le nombre des dispensés de l'armée territoriale, et à titre d'indication pour la suppression de la période d'exercices de treize jours ».

CORRESPONDANCE BELGE

VOTE DE LA LOI ÉLECTORALE

Violents incidents à la Chambre

Bruxelles, 24 novembre. — La Chambre a voté aujourd'hui par 70 voix contre 63 et 8 abstentions, l'ensemble du projet de loi sur la représentation proportionnelle.

Avant de passer au vote, **Furnémont** demande la parole. Il fit une déclaration annonçant que la gauche socialiste votera contre la R. P., basée sur l'illégalité. Tant que subsistera le vote plural, l'apaisement restera banni de nos débats. Dès demain, nous reprendrons la campagne énergique en faveur du Suffrage universel pur et simple.

Une partie de la droite applaudit le résultat du scrutin.

L'extrême gauche fait entendre de stridents coups de sifflets.

Smeets proteste avec violence et crie au scandale.

Le président le rappelle à l'ordre.

Smeets. — Essayez de sévir. Je vous en défie. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le président. — Je propose à la Chambre d'appliquer la censure à M. Smeets.

Smeets constate que la loi n'a pas obtenu la majorité de la Chambre. Il proteste avec violence contre les applaudissements qui ont accueilli ce vote.

A droite. — Vous avez sifflé d'abord.

Vandervelde. — Je voterai contre la censure. Une réaction était légitime contre ceux qui ont voté contre leur conscience. (Bruit prolongé à droite.) Le vote de ce jour, c'est la consolidation provisoire du gouvernement. C'est la droite qui portera la responsabilité de la coalition qu'elle prépare entre les conservateurs de droite et de gauche.

Cavret. — C'est la journée des traîtres.

M. Destrée proteste contre la censure. La liberté de la tribune n'existe pas pour la gauche. (La droite hurle et gesticule). Nous n'avons pas même le droit de défendre un accusé.

Vous avez applaudi, c'était votre droit ; nous avons sifflé, c'était le nôtre. M. le président, au lieu d'inviter la Chambre au calme, a lancé ses foudres sur M. Smeets.

M. Thibaut. — Il les avait provoquées.

M. Destrée. — Cela n'est pas. (Protestations).

Smeets, est censuré avant de s'être expliqué sur le rappel à l'ordre.

Nouvelles de l'extérieur

LA GUERRE

entre le Transvaal et l'Angleterre

Prise de Stynsburg

Londres, 24 novembre. — La *Westminster Gazette* apprend qu'en dépit de la proximité des troupes des généraux Gatacre et French, les Boers ont pris possession de Stynsburg.

Les dames de cette localité ont offert un drapeau aux troupes républicaines.

Un combat à Arundel

Le ministre de la guerre communique une dépêche du général Forestier Walker, commandant les lignes de communication en Afrique du Sud, disant que le général French a fait une reconnaissance du côté d'Arundel, sur la ligne de Colesberg à Naauwport, mais qu'il a trouvé Arundel occupé par les Boers et a été forcé de se retirer.

Une autre dépêche dit que la reconnaissance faite par le général French s'était rendue en chemin de fer blindé du côté de Colesberg ; elle était composée d'une compagnie d'infanterie, de 30 hommes d'infanterie montée et d'un détachement de lanciers de la Nouvelle-Galles du Sud.

C'est vers Arundel que les Boers, en possession des hauteurs, ont ouvert le feu. Ils ont ensuite essayé de prendre le train par derrière, mais la cavalerie anglaise les a obligés à se retirer.

Le gros des assaillants se trouvait sur le pont, derrière le chemin de fer. Plusieurs rails avaient déjà été enlevés.

BATAILLE A BELMONT

On annonce une victoire de lord Methuen à Belmont. Elle a été chèrement achetée : 228 morts, blessés et prisonniers. Mais les positions des Boers sont maintenant occupées par la colonne Methuen.

Voici la dépêche officielle qui rend compte du combat :

Belmont 23 novembre. — J'ai attaqué ce matin, à la pointe du jour, les ennemis qui étaient établis dans une très forte position. Trois crêtes ont été successivement emportées ; la dernière attaque a été précédée d'un bombardement.

L'infanterie, appuyée par la brigade navale et l'artillerie, s'est conduite d'une façon splendide. L'ennemi s'est défendu avec courage et habileté. Si j'avais attaqué plus tard, nos pertes eussent été plus nombreuses.

La victoire est complète. Nous avons fait 40 prisonniers. Nous sommes en train d'enterrer un grand nombre de Boers, mais les ennemis ont emporté la plus grande partie de leurs morts. Nous nous sommes emparés d'un grand nombre de chevaux et de beaucoup de bétail à cornes ; j'ai détruit une grande quantité de munitions.

Nos pertes sont :

Officiers tués, 3 ; blessés, 21.

Hommes tués, 55 ; blessés, 125 ; manquants, 21.

Parmi les officiers blessés se trouve le général de brigade Fetherstonhaugh. »

Lord Methuen est maintenant à moins de cent milles de Bloemfontein. Si son succès est aussi complet qu'on l'annonce, il peut frapper un grand coup. Sa colonne est légèrement équipée.

Des provisions d'eau sont assurées, comme l'ont révélé d'indiscrets télégrammes. Il est fort possible qu'il marche sur Bloemfontein. C'est le troisième bataillon des grenadiers de la garde qui a le plus souffert : 9 officiers tués ou blessés, 62 hommes et 15 prisonniers.

Le soulèvement des Afrikanders

Le Cap, 24 novembre. — Plusieurs nouvelles arrestations de personnes suspectes ont été opérées à Naauwport. On s'attend à ce que les Boers occupent Barkly East aujourd'hui.

L'enrôlement des colons hollandais dans les troupes républicaines ne se fait pas ouvertement. Mais les jeunes gens disparaissent un beau matin avec leurs fusils et ne reviennent plus. Ils ont passé la frontière.

D'autre part, une dépêche de Durban, en date d'aujourd'hui vendredi, annonce que le soulèvement des Afrikanders continue.

Une proclamation

Sir Alfred Milner, résident anglais au Cap, a lancé une proclamation adressée aux populations de la colonie du Cap.

Après avoir dit qu'il était de son devoir dissiper les faux bruits mis en circulation au sujet de la politique et des intentions du gouvernement impérial, le haut commissaire poursuit :

« Les manifestes tronqués publiés de l'autre côté de la frontière représentent le gouvernement impérial comme désireux d'opprimer les Hollandais, et l'idée s'est répandue à l'étranger que les Hollandais seraient privés de leurs droits constitutionnels.

» Il n'y a absolument rien de vrai dans cette allégation. Le gouvernement a le désir de laisser la plus grande liberté et la plus grande autonomie aux Hollandais comme aux Anglais, et non de diminuer cette liberté.

» La Constitution ne peut être mise en péril que par la rébellion, et le gouvernement impérial adhère formellement au principe d'une liberté égale pour tous les colons fidèles. »

La situation au Natal

La situation des Anglais paraît de plus en plus périlleuse. Il faut bien que le général en chef, Redver Buller, l'ait jugée critique pour abandonner le Cap et se porter vers Durban.

Trois corps anglais d'inégale importance sont bloqués par les Boers qui commandent les principaux passages de la voie ferrée sur un parcours de plus de 100 kilomètres. Situation qui serait très dangereuse si la région n'était aussi accidentée, si ces braves bigeurs n'étaient aussi mobiles et aussi vigilants. Ils peuvent, en effet, être aux prises avec les défenseurs de Ladysmith en arrière de cette ville et être coupés de leur ligne de retraite vers le Nord ; à Estcourt, ils peuvent être assaillis en avant, en arrière, de même à Mooi-River. Etant donné leur instinct militaire, les Boers ne se méprennent certainement pas sur les dangers de leur situation ; mais ils savent qu'ils pourront toujours se dérober à temps en se jetant dans l'Est ou l'Ouest d'où ils menaceront les flancs de l'armée de secours.

On ignore en quel point le général Clery concentre ses troupes : c'est probablement à Pieter-Maritzburg ; mais les télégrammes sont des plus discrets à ce sujet.

Le bruit court à Estcourt et à Mooi-River que sir George White aurait fait une vigoureuse sortie et infligé un gros échec aux assiégeants. L'information aurait été donnée par des fermiers hollandais ; ceux-ci la tiendraient des Boers et seraient très affectés de cette défaite. — Sous toutes réserves.

Faits Divers

HORS RÉGION

LE SCANDALE CLÉRICAL

DE MALAKOFF

(*Nouveaux détails*)

Paris, 24 novembre. — Nous avons promis hier à nos lecteurs de leur donner la suite de cette navrante histoire de la maison de santé de Malakoff. Disons tout d'abord que les trois principaux inculpés, l'économe Mazéas, l'infirmier Crozet et la femme de salle Bertrand, ont reconnu en partie, devant M. le juge d'instruction Huet, les faits odieux qui leur sont reprochés.

Quant au directeur, le franciscain Kerrien, il ne veut rien savoir. Tout s'est passé, dit-il, en dehors de lui ; il planait au-dessus de ces ignominies ; lorsqu'on attachait ses pensionnaires révoltées au pied de leur lit, il était dans les nuages, et son oreille était sourde aux cris de douleur qui retentissaient dans son établissement.

On sait déjà que l'avocat du père Kerrien est Me Joseph Ménar ; la femme Bertrand est défendue par Me Badini-Jourdin.

Vieillards martyrisés

Mais, ayant d'entrer dans les détails lugubres de cette affaire, il nous faut relater de nouveaux faits de violences que l'instruction a découverts. Hier, nous signalions seulement le cas de Mlle Lefrançois ; aujourd'hui nous en citerons d'autres. D'abord celui d'une pensionnaire octogénaire qui a été, comme Mlle Lefrançois, brutalisée, puis ligottée à maintes reprises.

Une troisième pensionnaire s'est vu, elle, briser la moitié de la mâchoire par un coup de poing que lui asséna l'économe Mazéas, un rude gaillard, sous prétexte qu'elle ne voulait pas obéir aux injonctions grossières de l'ex-chauffeur du *Formidable*.

Puis c'est encore une vieille femme, Mme A..., à qui le matelot Mazéas a arraché des doigts les bagues qu'elle portait et qui avaient une grande valeur. Mais ce dernier fait est d'autant plus particulier que l'économe de la maison de retraite prétend, pour sa défense, qu'il n'a agi que sur les ordres de la famille.

Citons encore le cas d'un ancien capitaine de vaisseau, dont le gendre est directeur d'un grand théâtre de Saint-Pétersbourg, et qui, après s'être aperçu que l'on avait tenté de lui voler l'argent et les valeurs qu'il avait dans un secrétaire, est resté, agonisant, comme on ne laisse pas mourir un chien, sans soins, sans remèdes et n'obtenant, au bout de trois jours d'atroces douleurs, qu'un verre d'eau rougie, pour calmer la fièvre qui le dévorait. Encore n'a-t-il pu absorber ce breuvage, car il expira au moment même où on le lui apportait.

Ce fait est d'autant plus monstrueux que le gendre et la fille de la victime avaient outre le prix convenu de la pension, laissé une somme d'argent assez considérable pour que rien ne manquât au pauvre vieux capitaine de vaisseau.

Le directeur Kerrien avait été prié, si l'état du vieillard venait à empirer, de télégraphier immédiatement à Saint-Pétersbourg, afin de prévenir la fille et le gendre.

Or, après l'instruction de M. Huet, la famille n'a été prévenue que bien longtemps après le décès de l'infortuné marin.

Il nous faut également revenir sur le cas du vieil artiste dont nous parlions hier, et qui n'est autre que M. Leopold Muyard. Ce pauvre vieux, pour lequel « l'oncle Sarcey » avait versé une somme de cinq cents francs afin qu'il ne manquât jamais de tabac, a déclaré au magistrat instructeur :

— Oui, monsieur, j'ai quatre-vingt-un ans ; jusqu'à présent, j'avais été un forcené fumeur et le tabac, pour moi, était la moitié de l'existence. Eh bien ! je n'aurais jamais cru pouvoir m'en déshabituer, surtout à mon âge ; j'ai cependant était obligé d'y renoncer par le fait de ces gens-là, lesquels ne m'ont jamais donné que quatre cigarettes, parfaitement.... quatre cigarettes, pour cinq cents francs ! Maintenant, je ne fume plus ; mais vous ne pouvez pas vous imaginer ce que j'ai souffert !... »

M. Leopold Muyard est toujours dans la maison de Malakoff, et c'est l'Association des Artistes dramatiques qui paie sa pension annuelle de 1.200 francs.

Nous signalions également la mort d'un des pensionnaires du Père Kerrien, lequel fut trouvé noyé dans le canal de l'Ourcq. On ne le connaissait, dans la maison, que sous le sobriquet de « Pantalon blanc ».

Cette victime, dont l'identité a été établie par le juge d'instruction, était un ancien employé de la ville de Paris. Il se nommait Philippe, et son caractère joyeux et gai, malgré les soixante-dix-neuf années accumulées sur sa tête, lui avait attiré l'animadversion du personnel. Aussi, à tout propos et même hors de propos, enfermait-on ce brave homme dans un cabanon ou on le laissait un ou deux jours sans nourriture !

C'est pour échapper à ce supplice que le pauvre vieux — un vrai *Roger-Bontemps* — s'est donné la mort.

La maison de la mort

Maintenant, si l'on passe aux décès, on constate, et ceci d'après les déclarations faites au bureau de l'état-civil de Malakoff, que la mortalité, qui était, depuis la fondation de l'établissement, de cinquante pour cent, s'est élevée, dans ces derniers temps, à soixante-cinq pour cent !

Or, étant donnée l'immense réclame faite par le Père Kerrien dans les couvents et les congrégations religieuses, à chaque pensionnaire décédé succède un nouveau pensionnaire, tant et si bien que, malgré l'effroyable mortalité qui s'y produit, l'établissement est toujours au complet. Et il est défendu aux médecins d'y pénétrer !

Nous avons dit hier quel rôle l'économe Mazéas avait joué dans cette affaire. Nous ajouterons qu'il abusait de son influence sur le directeur de la maison. D'après ce que nous a raconté un pensionnaire de l'établissement, il ne se passait guère de nuit sans que les deux hommes, les « deux Yves », comme on les appelait, ne se prissent de querelle et n'en vinssent aux mains.

Au cours de ces discussions, on a entendu à maintes reprises Mazéas menacer le franciscain Kerrien de le dénoncer à la justice et, lorsque ce dernier résistait dans un effort suprême, son économe s'écriait, furieux :

— Tu verrais bien que je te ferai *poiser* un de ces jours.

Sur cette dernière menace, la querelle cessait et tout rentrait dans le silence. C'est probablement au cours de l'une de ces discussions que Kerrien a fait cadeau à Mazéas d'une magnifique broche en or ornée de perles et de brillants.

Mais si, le soir, les deux complices n'étaient pas d'accord ils s'entendaient parfaitement dans le jour. C'est ainsi qu'une pensonnaire nous a conté ce fait :

S'étant présentée un jour dans le bureau du directeur Kerrien — lequel bureau est somptueusement meublé et décoré d'objets d'art — elle vit, sur la table à écrire du directeur, une pancarte ainsi conçue :

« Messieurs les pensionnaires sont priés de se rappeler que c'est le 19 mai la Saint-Yves ».

C'était pour les pensionnaires une invitation à tendre les cordons de leur maigre bourse pour faire cadeau à leur directeur un présent, toujours agréable.

Nous continuerons cet édifiant récit.

DANS LA RÉGION

INCENDIE DANS UNE FILATURE

A LOOS

20.000 francs de dégâts

Un incendie qui aurait pu prendre une importance considérable, s'est déclaré hier soir dans une des salles de la filature Lefebvre Florent frères, rue d'Hennequin, face la gare à Loos.

La filature qui occupe environ 500 ouvriers forme un rectangle d'a peu près 100 mètres de largeur sur 150 de longueur.

Le rez-de-chaussée est affecté à la préparation, le premier et le second étage sont occupés par les métiers.

C'est dans une salle du premier étage que le feu s'est déclaré.

L'incendie

Vers 5 heures du soir, les métiers étaient en marche et l'immense salle n'était plus qu'une véritable ruche dans laquelle travaillaient environ 250 ouvriers, lorsque tout à coup une étincelle, provenant d'une lampe électrique à arc, tomba dans le chariot d'un métier.

En un clin d'œil, le coton étant de nature essentiellement inflammable, le métier était en feu.

Ce métier porte le n° 17 et était avec le n° 18, l'instrument de travail d'Alphonse Ermenlen, fileur, âgé de 25 ans.

Aussitôt qu'il vit le danger, il les arrêta et se précipita pour éteindre le feu ; mais celui-ci gagnait instantanément le métier en entier et il ne put y parvenir.

Les Secours

Au premier signal du danger, était accouru le directeur, M. Conéspel, qui fit mettre en batterie la pompe à vapeur de la filature.

Alphonse Ermenlen, s'empara alors d'une lance, et inonda le foyer de l'incendie ; il se prodigua, déployant une activité extraordinaire, tandis que les autres fileurs suivant l'exemple que leur donnait M. Gustave Conéspel, fils du directeur, s'emparant les uns de deux autres lances, les autres protégeant de leur mieux leurs métiers, réussissaient à circonscrire le feu au métier 17 et finalement à l'éteindre, au bout d'une ½ heure d'efforts.

On ne peut s'empêcher de frémir, en songeant que dans la même salle se trouvaient 17 autres métiers dont la destruction aurait entraîné le chômage d'au moins 300 ouvriers.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à M. le directeur, à M. Gustave Conéspel qui a montré un sang froid au-dessus de son âge et aux braves ouvriers, qui par leur courage, ont évité une catastrophe.

La pompe à vapeur de la rue Malus, ainsi que les pompiers d'Haubourdin étaient sur les lieux, mais ils n'ont pas eu à travailler.

Quand MM. Lefebvre-Florent et Cie, à qui on avait téléphoné, sont arrivés sur les lieux, tout était terminé

Les dégâts

Il est assez difficile, quant à présent, d'évaluer les dégâts.

Le feu a d'abord détruit un métier, puis l'eau a endommagé le coton qui se trouvait en dessous, dans la salle de préparation.

Toutefois nous croyons pouvoir dire qu'ils s'élèveront à environ 20.000 fr.

Ils sont couverts par une assurance

L'ASSASSINAT DE M. SCHOTSMANS

Arrestation à Bruxelles de l'assassin présumé

Nous apprenons en dernière heure, que la police de Bruxelles vient d'arrêter un nommé P..., signalé par le parquet de Lille comme l'assassin présumé de M. Paul Schotsmans.

Est-on cette fois sur une piste sérieuse ? On ne saurait trop l'affirmer, tant d'arrestations ayant déjà été opérées au sujet de cette mystérieuse affaire.

Néanmoins, cette nouvelle semble se rapporter à la dernière piste dont s'est occupé M. Prudhomme, juge d'instruction chargé de cette affaire, et d'après laquelle la montre en or de la victime aurait été vue à Bruxelles entre les mains d'une femme accompagnée d'un individu.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A ROUBAIX

La situation est toujours la même à la filature Motte, rue des Longues Haies.

Les grévistes se sont réunis hier à « La Paix » et ont pris leurs dispositions pour les quêtes qu'ils vont faire ces jours-ci.

La coopérative « la Paix » continue à donner chaque jour un pain aux coopérateurs grévistes. Le Comité de la grève a adressé une lettre au Comité exécutif du Parti Ouvrier pour demander l'organisation d'un concert et d'une promenade flamande en ville au bénéfice des ouvriers qui luttent contre le patronat.

Le Comité se réunit vendredi prochain. C'est ce jour-là que la demande des grévistes sera discutée.

A TOURCOING

Les bâcleurs de chez J. Desurmont, rue de Bradfort, ont repris le travail ce matin, après avoir obtenu satisfaction.

Des entrevues ont eu lieu chez Bayart-Parent, qui font espérer une entente prochaine.

Chez Leroux-Lamourette, la situation reste stationnaire, ainsi que chez Alphonse Poliet.

Les grévistes ont manifesté hier toute la soirée. Ils ont parcouru toutes les rues de la ville en chantant des refrains populaires.

Des sérénades ont eu lieu sous les balcons de la *Croix* et du *Journal de Roubaix*.

La foule a hué ces deux organes cléricaux.

A LA SOCIÉTÉ COTONNIÈRE

d'Hellemmes-Lille

Comme nous l'avons indiqué dans notre compte-rendu d'hier, les fileurs et rattacheurs des 3 bâtiments de la Société cotonnière se sont mis en grève ; il s'est trouvé un traître parmi eux, car, hier matin, un seul ouvrier s'est présenté au travail : ce qui a provoqué chez les autres un certain mécontentement

Les grévistes se sont réunis hier matin, à 7 heures, salle Vauban ; ils ont nommé une délégation composée de 18 membres, qui sont allés trouver M. Lefebvre, directeur de la Cotonnière pour lui exposer leurs revendications.

Nous devons à la vérité de dire que M. Lefebvre a reçu la délégation d'une façon très courtoise.

Sur la première question, concernant le nombre de rattacheurs pour chaque métier, il a répondu qu'il avait transmis la réclamation au délégué